infraction criminelle. Il nous faut une commission fédérale chargée de la lutte contre la pollution, ayant le pouvoir de fixer des normes nationales, celui d'exercer son activité par l'intermédiaire de commissions locales de lutte contre la pollution, et de veiller à l'application des normes fixées. Il nous faut un fonds fédéral de lutte contre la pollution qui accordera aux municipalités et aux industries des subventions et des prêts afin de permettre d'installer le plus tôt possible des usines de traitement. A moins que le gouvernement ne soit disposé à munir cette loi de sanctions, notoirement absentes de la loi sur les ressources en eau du Canada, le nouveau ministre de l'Environnement se trouvera aussi impuissant, aussi inefficace que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour s'acquitter de cette tâche.

Permettez que je traite d'un autre ministère dont le ministre a parlé cet après-midi, c'est à dire le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

- M. Hogarth: Que faites-vous du problème constitutionnel? Parlez-nous du problème constitutionnel concernant la lutte contre la pollution.
- M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, si le député était ici quand nous avons étudié la loi sur les ressources en eau du Canada, il a entendu mon collègue le député de Greenwood (M. Brewin), discuter de la question avec force compétence. Tous reconnaissent sûrement au Parlement le droit de discuter de mesures législatives ayant trait au Code criminel.
- M. Hogarth: Oui, mais il y a des hommes qui y perdront leur emploi.
- M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a la parole et on ne devrait pas l'interrompre.
- M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, chaque fois que le parti libéral est accusé d'inaction, sa première excuse est la constitution. Quand on le chasse de cet abri blindé, il proteste en disant qu'on va mettre des travailleurs sur le pavé. C'est tout le contraire, car si on engage des hommes pour la mise en place des installations nécessaires pour le traitement, on créera des emplois. Il n'est pas nécessaire de mettre des gens à pied. La construction d'usines pour le traitement des matières d'égout et l'installation de matériel de recyclage dans les fabriques ne provoqueront pas le chômage. Le problème c'est que les honorables vis-à-vis veulent combattre la pollution par des paroles et des envolées oratoires et non par des gestes. C'est une politique typique du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Si de belles paroles, des groupes d'étude et des rapports pouvaient régler les problèmes, les vis-à-vis les auraient résolus depuis longtemps. Mais lorsqu'ils font face à un problème, ils se contentent de chercher des excuses. Le parti libéral doit avoir une fabrique d'excuses. C'est la seule chose qu'il ait produite en abondance jusqu'ici.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Cet aprèsmidi, le président du Conseil du Trésor a parlé du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dont il est question dans ce projet de loi. Je souligne à nouveau que l'établissement et la définition des secteurs d'activité de ce ministère n'auront aucun résultat utile si l'on ne fait pas une déclaration bien nette de principe. Si le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources suit une politique quelconque, sans doute est-ce un secret d'État. J'estime que nous pouvons exiger du gouvernement une déclaration quant aux principes qui régissent la mise en valeur de nos ressources.

• (9.10 p.m.)

Devons-nous dilapider à la fois nos ressources renouvelables et non renouvelables dans le seul but d'alimenter les usines étrangères en matières premières? Est-ce bien notre seul objectif? Dans ce cas, il nous suffit d'examiner notre position financière au cours des 12 derniers mois. En 1970, nos exportations ont battu tous les records et cependant le revenu par habitant n'a presque pas augmenté au Canada. Il était même en légère régression au deuxième semestre. Malgré le volume de notre production et de nos ventes outre-mer, notre population ne s'enrichit pas pour la raison évidente que l'évolution des cours mondiaux des matières premières est en retard sur celle des prix des biens d'investissement et que, d'autre part, les industries d'extraction nécessitent de forts investissements mais peu de main-d'œuvre. Ce n'est pas dans le secteur primaire que l'on pourra créer des emplois mais dans les industries de transformation. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il pour politique d'exporter nos matières premières dès qu'elles sont extraites et à l'état le plus brut possible, ou cherche-t-il à nous confier progressivement leur traitement et leur transformation avant qu'elles ne quittent le pays? Si telle est notre politique, personne n'en a soufflé mot et encore moins le gouvernement.

Le président du Conseil du Trésor a rappelé cet aprèsmidi que nous avons pu obtenir des États-Unis qu'ils importent une plus grande partie de notre production pétrolière. Nous n'avons toutefois pas entendu de déclaration de politique au sujet du rapport qui existe entre nos exportations de gaz et de pétrole. Il n'y a pas eu de déclaration de politique nette en ce qui concerne soit les quantités d'énergie nécessaires à la croissance et à la mise en valeur du Canada soit notre production excédentaire dans ce domaine.

Il est intéressant de remarquer que presque tous les politiciens américains, qu'il s'agisse du commissaire fédéral à l'Énergie ou du secrétaire d'État à l'Intérieur, mentionnent dans chacun de leurs discours un éventuel accord énergétique continental entre le Canada et les États-Unis. Mais lorsque je pose une question à ce sujet au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il me répond qu'il n'y a pas de politique énergétique continentale. Il semble que les Américains en aient entendu parler, mais pas les Canadiens. Le secrétaire d'État américain à l'Intérieur a même déclaré, lors de la conférence d'Ottawa: «Nous nous efforçons de parvenir à une politique énergétique continentale commune au Canada et aux États-Unis.»

Il est étrange que seuls les Américains aient été informés de cette politique énergétique continentale et que les Canadiens participant à la discussion n'en aient jamais